



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69

Membres présents : 49

• suppléés : 2

• représentés : 9

Votants : 58

Date de la convocation :

6 octobre 2017

Secrétaire de séance :

Christiane NANSOT

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 12 OCTOBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 6 octobre 2017, s'est réuni à la Salle Antoine Vitez à Moreuil, sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● **Etai**ent présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAIN QUENTIN (Suppléante représentant Monsieur LECLABART, délégué de La Faloise) FLAMANT, ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, MONTAIGNE, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, LEVASSEUR, MICHELIN (Suppléant représentant Monsieur LECONTE, délégué de Fouencamps) CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, CHIRAT, DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE.

● **Absents excusés** :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Madame MARCEL) Monsieur FRANCELE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Madame FLAMANT) DESROUSSEUX (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) Monsieur VAN OOTEGHEM (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur SUIN, Monsieur HEBERT (Pouvoir remis à Madame PREVOST) Monsieur LECONTE, Monsieur LECLABART (Représenté par Madame SAIN QUENTIN, suppléante) Madame WU (Pouvoir remis à Monsieur CAPELLE) Madame HALL (Pouvoir remis à Monsieur BOULANGER) Monsieur BIECKENS (Pouvoir remis à Monsieur LAMOTTE)

Absents non excusés : Messieurs BINET, POTTIER, VERMEIL, PICARD, DALRUE et CLEMENT.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AUX BUDGETS PRIMITIFS 2017

Après en avoir délibéré à la majorité (17 Contre / 2 Abstentions) le Conseil Communautaire :

› décide d'affecter les résultats 2016 aux Budgets Primitifs 2017 comme suit :

• **BUDGET GENERAL CCALN**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 3 758 675.08 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à - 874 971.68 €

1068 : excédent de fonctionnements capitalisé + 1 727 529 €

002 : résultat de fonctionnement reporté + 2 031 146.08 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté + - 874 971.68 €

• **BUDGET ANNEXE ZONE DE MOREUIL**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 73 441.87 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à - 183 908.72 €

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé + 73 441.87 €

002 : résultat de fonctionnement reporté + 0 €

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 183 908.72 €

• **BUDGET ANNEXE ZONE DU SANTERRE**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 7 655.90 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à + 4 298.75 €
1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé + 7 655.90 €
002 : résultat de fonctionnement reporté 0 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté + 4 298.75 €

• **BUDGET ANNEXE LUCE RU DE MARGOT RU DE L'EQUIPEE SOURCES DU BOIS BRULE**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à - 8 832.66 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à - 673.68 €
002 : résultat de fonctionnement reporté - 8 832.66 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 673.68 €

• **BUDGET ANNEXE DE LA BONNETERIE**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 320.79 €
002 : résultat de fonctionnement reporté 320.79 €

• **BUDGET ANNEXE COMPLEXE SPORTIF AILLY SUR NOYE**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à - 256 768.08 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à - 396 929.70 €
002 : résultat de fonctionnement reporté - 256 768.08 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 396 929.70 €

• **BUDGET ANNEXE COQUILLE DE NOYE**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à - 81 369.15 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à - 92 075.80 €
002 : résultat de fonctionnement reporté - 81 369.15 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté = - 92 075.80 €

• **BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à - 286 784.67 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à - 346 762.12 €
002 : résultat de fonctionnement reporté - 286 784.67 €,
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 346 762.12 €

• **BUDGET ANNEXE SPANC**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à + 1 595.05 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à + 6 554.56 €
002 : résultat de fonctionnement reporté + 1 595.05 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté + 6 554.56 €

• **BUDGET ANNEXE ZAC D'AILLY SUR NOYE**

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'élève à -195 687.97 €
Le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à - 955 996.11 €
002 : résultat de fonctionnement reporté -195 687.97 €
001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 955 996.11 €

› autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 12 octobre 2017 à Moreuil

Le Président,

Pierre BOULANGER.



CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Convention d'occupation MDSI / CCALN	2017.12.10-1	/
DELIB. : Résiliations de marchés	2017.12.10-2	/
DELIB. : Convention avec le CDG80 pour la désignation d'un AFCI	2017.12.10-3	/
DELIB. : CCVN / CG 2016 et CA 2016	2017.12.10-4	(les documents vous seront envoyés ultérieurement) /
DELIB. : Décisions Modificatives aux BP 2017	2017.12.10-5	/
DELIB. : Affectation des résultats 2016 aux BP 2017	2017.12.10-6	/
DELIB. : Convention CCALN / Grand Roye / Déchetterie d'Ailly-sur-Noye	2017.12.10-7	/
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein de l'Association du site de Folleville	2017.12.10.8	/

Pol
Le Président,
Pierre BOULANGER



FAIT A MOREUIL, le 31 OCTOBRE 2017

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

- 2 NOV. 2017

ARRIVÉE